



Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 17 novembre 2010 à 18 heures 30 -
Mairie d'Illzach**

Sur convocation du 10 novembre 2010 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 17 novembre 2010 à 18 heures 30, en mairie d'Illzach.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Georges **OTTENWAELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Jean-Pierre **FÄH** avec procuration à Monsieur Gérard **THUET**, Monsieur Guy **OMEYER** avec procuration à Monsieur Jean-Pierre **BARI**, Madame Raymonde **RISACHER**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques
- Deux journalistes (représentant L'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services et les représentants de la presse, et remercie M. Michel RIES, adjoint au maire d'Illzach, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Monsieur le président donne ensuite lecture des procurations et passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 octobre 2010

Le procès-verbal du comité syndical du 13 octobre 2010 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'en approuver les termes et la rédaction.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le procès-verbal du comité syndical du 13 octobre 2010.**

Point n° 2 : Désignation de deux représentants à la commission de règlement amiable des préjudices commerciaux des commerçants du centre-ville de Rixheim

Par courrier du 11 octobre 2010, M. le maire de Rixheim a sollicité le S.C.I.N. afin qu'il désigne deux de ses membres pour siéger au sein de la commission chargée d'instruire les demandes d'indemnisation des commerçants ayant subi des baisses de leur chiffre d'affaires suite au réaménagement de la rue de l'Etang.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Désigne MM. Jean-Pierre BARI et Michel RIES pour siéger à la commission de règlement amiable des préjudices commerciaux des commerçants du centre-ville de Rixheim.**

Point n° 3 : Décision modificative n° 1

Monsieur le président présente à l'assemblée les décisions modificatives à apporter au budget primitif 2010 (annexe n° 1 pour la section de fonctionnement, annexe n° 2 pour la section d'investissement). Ces décisions modificatives s'établissent à :

- 498 550 € pour la section de fonctionnement, soit 3,63 % du montant des crédits inscrits au BP 2010 ;

- 670 000 € pour la section d'investissement, soit 4,43 % du montant des crédits inscrits au BP 2010.

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

- Compte 6064 : Fournitures administratives – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 1 000 €, les travaux de reprographie effectués en interne suite au lancement de nombreux marchés ayant été plus importants que prévu.
- Compte 611 : Contrats de prestations de service – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 1 500 €, pour compléter les financements nécessaires à la numérisation des registres, à l'abonnement aux bulletins d'alerte météo France, à l'ouverture de la plateforme de dématérialisation des marchés publics et à la mise en place du contrat de livraison-collecte du courrier avec La Poste.
- Compte 61521 : Entretien et réparations (terrains) – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 8 000 €, le remplacement d'une partie des sols amortissant et l'entretien, par une société extérieure, des arbres de la colline de jeux de Sausheim, n'ayant pas été prévus à l'origine.
- Compte 61523 : Entretien et réparations (voies et réseaux) – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 104 000 €, plusieurs opérations de rénovation de voirie et d'éclairage public, initialement prévues en section d'investissement, ayant été finalement imputées en section de fonctionnement.
- Compte 616 : Primes d'assurance – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 5 000 €, pour faire face à un supplément du coût de l'assurance statutaire des agents titulaires (CNRACL)
- Compte 6188 : Autres frais divers – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 6 500 €. Cela correspond au coût de la charte graphique du syndicat et des travaux de reprographie de plans (travaux de bâtiments) non imputables en section d'investissement.
- Compte 6228 : Divers – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 1 000 €.
- Compte 6247 : Transports collectifs – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 8 000 € pour financer la mise en place du service de transport des élèves des écoles élémentaires vers le centre nautique de l'île Napoléon, suite à la décision prise en concertation avec M2A quant à la répartition des charges liées à cette activité scolaire.
- Compte 6262 : Frais de télécommunication – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 8 000 €. Le dépassement est dû à la reprise des abonnements téléphone et internet du groupe scolaire d'île Napoléon, ainsi que de l'ancien abonnement CCIN de télégestion des feux

tricolores (depuis le mois de mars, ce dernier contrat a été modifié et son coût, divisé par 5).

Compte 63512 : Taxes foncières – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 600 €. Il s'agit des impôts locaux pour le groupe scolaire d'Ile Napoléon.

Compte 6355 : Taxes et impôts sur les véhicules – l'article budgétaire est crédité à hauteur de 2 550 €. La dépense, non prévue au budget primitif, concerne le changement d'immatriculation (et de cartes grises) pour les véhicules du syndicat, transférés de l'ex-CCIN.

Compte 66111 : Intérêts réglés à l'échéance – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 2 400 €, pour ajuster l'enveloppe aux montants d'intérêts réellement payés sur la base des avis d'échéance reçus.

Compte 023 : Virement à la section d'investissement – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 350 000 € ; il s'agit d'un transfert entre section, et non d'un supplément de dépense.

Compte 022 : Dépenses imprévues – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 333 450 €, pour permettre d'abonder les différents articles de dépenses ci-dessus énoncés.

Compte 60631 : Fournitures d'entretien – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 10 000 €.

Compte 60632 : Fournitures de petit équipement – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 25 000 €.

Compte 6156 : Maintenance – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 25 000 €.

Compte 617 : Etudes et recherches – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 60 000 €, les études préliminaires aux travaux conduits par le syndicat étant imputées en section d'investissement au compte 2031.

Compte 637 : Autres impôts, taxes et versements assimilés – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 3 000 €.

Compte 658 : Charges diverses de gestion courante – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 10 000 €.

Compte 6711 : Intérêts moratoires et pénalités – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 7 000 €.

1.2. Recettes de fonctionnement

Compte 6419 : Remboursement sur rémunérations – l'article budgétaire de recettes est crédité de 1 800 €.

Compte 7478 : Participations autres organismes (SIVOM) – l'article budgétaire de recettes est crédité de 12 000 €.

Compte 758 : Produits divers de gestion courante – l'article budgétaire de recettes est crédité de 2 700 €.

Compte 7788 : Produits exceptionnels divers – l'article budgétaire de recettes est crédité de 8 600 €.

2. Section d'investissement

2.1. Dépenses d'investissement

Compte 1641 : Emprunts en euros – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés de 10 000 €, pour ajuster l'enveloppe aux montants réellement payés (remboursement du capital) sur la base des avis d'échéance reçus.

Compte 2031 : Frais d'études – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 45 000 €. Cet ajustement tient compte de la réduction de dépenses constatée au compte 617 (études et recherches) de la section de fonctionnement.

Compte 205 : Concessions et droits similaires, brevets – les crédits prévus au budget primitif sont abondés à hauteur de 500 €. Il s'agit ici de compléter les financements prévus pour la refonte du site Internet ainsi que la modification du contrat du logiciel de gestion de la pointeuse.

Compte 21578 : Autre matériel et outillage de voirie – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 5 500 €, pour financer notamment le remplacement de la remorque du service technique, volée au mois de septembre.

Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 7 000 €. Cela concerne l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle du comité, ainsi que l'acquisition de divers matériels informatiques pour les services et le groupe scolaire d'Ile Napoléon (photocopieur, vidéoprojecteur).

Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles – l'article budgétaire est crédité à hauteur de 2 000 €.

Compte 2317 : Immobilisations reçues – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 600 000 €. Il s'agit du complément de financement nécessaire aux différents avenants passés au cours de l'année pour les travaux de voirie engagés dans les communes du syndicat.

Compte 020 : Dépenses imprévues – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 30 000 €, pour permettre d'abonder en partie, les différents articles de dépenses ci-dessus énoncées.

Compte 2042 : Subventions d'équipement versées – les crédits inscrits au budget primitif sont réduits de 75 000 €, les opérations de mise en souterrain de lignes de télécommunications ayant été moins nombreuses que prévu.

2.2. Recettes d'investissement

Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 350 000 € (cf. compte 023 mouvementé du même montant, en dépenses de fonctionnement).

Compte 10222 : FCTVA – les crédits inscrits au budget primitif sont abondés à hauteur de 215 000 €, les recettes perçues au titre du fonds de compensation de la TVA ayant été plus importantes que prévu.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les modifications à apporter au budget primitif 2010, telles qu'énoncées ci-dessus et reprises dans les tableaux en annexes n° 1 et 2 ;**
- **Charge M. le président de la mise en œuvre de ces décisions modificatives.**

Point n° 4 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des établissements publics locaux

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor exerçant les fonctions de receveur des établissements publics locaux, et autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Le montant de l'indemnité se détermine, conformément aux textes, par application d'un barème dégressif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté ministériel précité, il importe de prendre une nouvelle délibération lors du renouvellement de l'assemblée délibérante, comme ce fut le cas début 2010.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de reconduire au profit de M. Jean SCHUHLER, trésorier principal de Mulhouse couronne, le bénéfice de l'indemnité fixée par les dispositions précédemment énoncées.**

**Point n° 5 : Battenheim – aménagement du parking de la salle festive –
avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Huber Electricité**

Par délibération du 9 juin 2010, l'assemblée délibérante du S.C.I.N. autorisait la signature d'un marché de 69 183,00 € HT (82 742,87 € TTC) avec l'entreprise Huber Electricité de Mulhouse, dans le cadre des travaux d'aménagement du parking de la salle festive à Battenheim (lot éclairage public).

Des prestations complémentaires ont été demandées par la commune ; celles-ci consistent à poser un candélabre supplémentaire, identique à ceux du parking, à l'entrée de la salle et à alimenter les candélabres depuis la rue de la Hardt tout en localisant la commande d'allumage à l'intérieur de la salle.

Le coût de ce supplément de travaux est chiffré à 6 202,00 € HT (7 417,59 € TTC), portant le nouveau montant du marché à 75 385,00 € HT (90 160,46 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 8,96 % du montant initial du marché. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 10 novembre 2010, qui a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 6 202,00 € HT (7 417,59 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Huber Electricité, pour les travaux d'aménagement du parking de la salle festive à Battenheim (lot éclairage public) ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n° 6 : Rixheim – réaménagement de la Grand'rue Pierre Braun –
avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Sarmac**

Par délibération du 2 décembre 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. autorisait la signature d'un marché d'un montant de 837 484,50 € HT (1 001 631,46 € TTC) avec l'entreprise Sarmac, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Grand'rue Pierre Braun à Rixheim (VRD).

Cette opération a été reprise par le S.C.I.N., devenu depuis le 1^{er} janvier 2010 compétent en matière de conception et réalisation de travaux d'aménagement sur la voirie communale.

Les travaux du marché initial doivent aujourd'hui faire l'objet d'une augmentation de leur masse initiale, suite à la demande de la commune :

- D'aménager un parking en parallèle des travaux de voirie ;
- De réorganiser la disposition des mâts d'éclairage public au rond point de la rue Basse ;
- De reprendre une partie de la voirie de la rue Saint-Michel suite à des problèmes d'infiltrations d'eaux pluviales dans une habitation individuelle ;

- Et d'augmenter l'épaisseur de grave bitume sur la chaussée pour répondre aux sollicitations mécaniques du trafic poids lourds à venir (futurs travaux de réhabilitation de l'hôpital).

Le coût de ces prestations supplémentaires est chiffré à 61 486,00 € HT (73 537,26 € TTC), portant le nouveau montant du marché à 898 970,50 € HT (1 075 168,72 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 7,34 % du montant initial du marché et une prolongation du délai d'exécution de 15 jours calendaires. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 10 novembre 2010, qui a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 61 486,00 € HT (73 537,26 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Sarmac, pour les travaux d'aménagement de la Grand'rue Pierre Braun à Rixheim (VRD) ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n° 7 : Rixheim – réaménagement de la rue Wilson – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue Wilson à Rixheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2011.

Le projet porte sur le réaménagement de l'emprise du domaine public, qui consiste à reprendre la structure de chaussée, à créer de nouveaux trottoirs mixtes (piétons et cyclistes) avec bordures franchissables, à créer une voie à sens unique entre la rue Zuber et la rue de Riedisheim, à améliorer le réseau d'éclairage public et à enfouir les réseaux France Télécom et Numéricâble.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 1 450 000,00 € HT (1 734 200,00 € TTC).

Une aide financière à leur réalisation sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de chaussée.

Les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits à l'article 2317-41 102 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les composantes du projet d'aménagement ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 1 450 000,00 € HT (1 734 200,00 € TTC) ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes démarches utiles auprès du département du Haut-Rhin et du SIVOM de l'agglomération mulhousienne en vue de l'attribution d'une subvention.**

Point n° 8 : Rixheim – construction d'une nouvelle structure d'accueil petite enfance et d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – attribution du marché de faisabilité/programmation détaillée

Par délibération du 16 décembre 2009, l'assemblée délibérante de la communauté de communes de l'Ile Napoléon ratifiait le choix d'implantation des futures structures petite enfance/périscolaire/C.L.S.H. du quartier de l'Ile Napoléon à Rixheim et autorisait l'engagement des études de faisabilité et de programmation.

Suite à la fusion des intercommunalités mulhousiennes le 1^{er} janvier 2010, Mulhouse Alsace Agglomération est devenue le nouveau porteur de cette opération, dont le syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage désignée dans le cadre d'une convention signée entre les parties le 23 juillet 2010.

Par délibération du 9 septembre 2010, le comité syndical confirmait le choix d'implantation de la future structure et autorisait M. le président à engager une consultation par voie de marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) pour les études de faisabilité et de programmation nécessaires à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 13 octobre 2010, fixant la date limite de remise des offres au 4 novembre 2010 à 11 heures. Cinq groupements de prestataires intellectuels ont remis une proposition.

Lors des séances des 5 et 10 novembre 2010, la commission M.A.P.A. a procédé à l'analyse des offres et désigné le cabinet Grand-Est AMO de Mulhouse, attributaire du marché pour un montant de 16 240,00 € HT, au motif qu'il a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, eu égard aux critères de pondération énoncés dans le règlement de la consultation.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation ;**
- **Décide d'attribuer le marché de faisabilité/programmation détaillée pour la construction d'une nouvelle structure d'accueil petite enfance et d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim, au cabinet Grand-Est AMO**

de Mulhouse, attributaire du marché pour un montant de 16 240,00 € HT (19 423,04 € TTC) ;

- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n° 9 : Rixheim – aménagement d'un complexe sportif dans le quartier Ile Napoléon – contrat de territoire du conseil général du Haut-Rhin – autorisation de signer

Le projet de construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim, a été retenu par le conseil général du Haut-Rhin pour figurer au programme du contrat de territoire de vie de la région mulhousienne pour les années 2010-2013.

Elaboré par les conseillers généraux du territoire de vie en concertation avec les élus locaux, ce contrat réunit les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service aux habitants toujours meilleure.

Le contrat de territoire de vie formalise ainsi l'engagement du département à soutenir financièrement des projets structurants dûment identifiés.

Ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le syndicat de communes de l'Ile Napoléon, est estimé à 5 000 000 € hors taxes. La subvention départementale, calculée au taux de 60 % sur une base subventionnable de 2 000 000 € hors taxes, s'élèvera à 1 200 000 €.

Les travaux doivent démarrer au courant de l'année 2012 et s'achever fin 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les dispositions du contrat de territoire de vie de la région mulhousienne, pour ce qui concerne l'aménagement du complexe sportif du quartier Ile Napoléon à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à signer ce contrat avec le conseil général du Haut-Rhin.**

Point n° 10 : Sausheim – réfection de la zinguerie et de l'étanchéité des chiens assis de la mairie – attribution du marché de travaux

Les services techniques du S.C.I.N. supervisent, pour le compte de la commune de Sausheim, les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie, retenus au titre du programme d'investissement 2010.

En complément de ces travaux et à la demande de la municipalité, la réfection de l'étanchéité des 8 chiens assis a été intégrée à l'opération et pourrait s'effectuer conjointement avec le remplacement des menuiseries extérieures.

Ces travaux d'étanchéité comprennent la réfection en zinc naturel des rives latérales, des entablements, ainsi que des bancs de fenêtres, et en zinc bilaqué pour les jouées, habillages des planches de rives et d'égouts, mains courantes, potelets et frontons. Les anciennes jouées bois en mauvais état seront remplacées par des panneaux tri-plis de 16 mm d'épaisseur.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 octobre 2010. Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 5 et 10 novembre dernier, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique : couverture zinguerie

Entreprise Christian Schwertz de Bitschwiller-Les-Thann pour un montant de 14 130,00 € HT (16 899,48 TTC)

Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 2314-31004 du budget primitif 2010.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation ;**
- **Décide d'attribuer le marché de réfection de la zinguerie et de l'étanchéité des chiens assis de la mairie de Sausheim, à l'entreprise Christian Schwertz pour un montant de 14 130,00 € HT (16 899,48 TTC) ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n° 11 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation des tarifs de l'accueil de loisirs et de séjours – année 2010-2011

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Il est proposé à l'assemblée de fixer comme suit les tarifs des activités qui seront proposées par l'association Les Copains d'Abord pour la fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011 :

Séjours

Séjour culturel à Paris – du 26 au 30 décembre 2010

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
175 €	205 €	235 €	265 €

Séjour ski au Feldberg – du 21 au 23 février 2011

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
95 €	105 €	115 €	125 €

Séjour sportif ski et snowboard dans les Dolomites – du 27 février au 5 mars 2011

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
375 €	405 €	445 €	495 €

Les mercredis après-midi ski de fond et snowboard – décembre 2010 à avril 2011

Activité	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
Ski de fond	2 €	4 €	6 €	8 €
Snowboard	8 €	10 €	12 €	14 €

Séjour ski, snowboard et ski de randonnée : le Matterhorn (massif du Cervin) en Suisse – du 19 au 22 avril 2011

Tarif			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
250 €	300 €	350 €	420 €

Locations

Niveau	Matériel			
	Ski	Snowboard	Chaussures	Casque
Débutants	45 €	55 €	10 €	10 €
Moyens	55 €	65 €		
Confirmés	65 €	75 €		

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui s'applique. Le revenu des familles et le nombre d'enfant sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention – M. Jean-Pierre BARI), approuve les tarifs ci-dessus détaillés.

Point n° 20 : Divers

Le prochain comité syndical se tiendra le mercredi 22 décembre 2010 à 18 heures 30, en mairie de Baldersheim. Il sera précédé, à 17 heures 30, au même endroit, d'une réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Illzach, le 17 novembre 2010

Décision modificative n° 1

Section de fonctionnement

Compte		Intitulé	Montant BP 2010	Mouvements		Montant après DM1
Dépenses	Recettes			Débit	Crédit	
6064		Fournitures administratives	3 000 €	1 000 €		4 000 €
611		Contrats de prestations de services	15 800 €	1 500 €		17 300 €
61521		Entretien et réparations (terrains)	15 000 €	8 000 €		23 000 €
61523		Entretien et réparations (voies et réseaux)	115 000 €	104 000 €		219 000 €
616		Primes d'assurance	18 000 €	5 000 €		23 000 €
6188		Autres frais divers	3 000 €	6 500 €		9 500 €
6228		Divers	6 000 €	1 000 €		7 000 €
6247		Transports collectifs	2 000 €	8 000 €		10 000 €
6262		Frais de télécommunications	34 200 €	8 000 €		42 200 €
63512		Taxes foncières	700 €	600 €		1 300 €
6355		Taxes et impôts sur les véhicules	- €	2 550 €		2 550 €
66111		Intérêts réglés à l'échéance	133 000 €	2 400 €		135 400 €
023		Virement à la section d'investissement	8 431 321 €	350 000 €		8 781 321 €
022		Dépenses imprévues	360 000 €		333 450 €	26 550 €
60631		Fournitures d'entretien	14 800 €		10 000 €	4 800 €
60632		Fournitures de petit équipement	56 200 €		25 000 €	31 200 €
6156		Maintenance	64 800 €		25 000 €	39 800 €
617		Etudes et recherches	70 000 €		60 000 €	10 000 €
637		Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 000 €		3 000 €	1 000 €
658		Charges diverses de gestion courante	15 000 €		10 000 €	5 000 €
6711		Intérêts moratoires et pénalités	10 000 €		7 000 €	3 000 €
	6419	Remboursements sur rémunérations	- €		1 800 €	1 800 €
	7478	Participations autres organismes (SIVOM)	- €		12 000 €	12 000 €
	758	Produits divers de gestion courante	- €		2 700 €	2 700 €
	7788	Produits exceptionnels divers	- €		8 600 €	8 600 €
		Total mouvements		498 550 €	498 550 €	

Décision modificative n° 1

Section d'investissement

Compte		Intitulé	Montant BP 2010	Mouvements		Montant après DM1
Dépenses	Recettes			Débit	Crédit	
1641		Emprunts en euros	237 400 €	10 000 €		247 400 €
2031		Frais d'études	61 600 €	45 000 €		106 600 €
205		Concessions et droits similaires, brevets	20 500 €	500 €		21 000 €
21578		Autre matériel et outillage de voirie	- €	5 500 €		5 500 €
2183		Matériel de bureau et informatique	4 000 €	7 000 €		11 000 €
2188		Autres immobilisations corporelles	- €	2 000 €		2 000 €
2317		Immobilisations reçues (voiries)	10 337 098 €	600 000 €		10 937 098 €
020		Dépenses imprévues	80 189 €		30 000 €	50 189 €
2042		Subventions d'équipement versées	244 000 €		75 000 €	169 000 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	8 431 321 €		350 000 €	8 781 321 €
	10222	FCTVA	300 000 €		215 000 €	515 000 €
Total mouvements				670 000 €	670 000 €	